

## UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

L' **Association Sportive** du collège Daniel FAUCHER propose plusieurs activités, dont les entraînements se dérouleront au gymnase du collège ou au gymnase Jean Clément. Les compétitions (hand/badminton) auront lieu certains **mercredis après-midi** (un calendrier sera distribué ultérieurement).

### **DEBUT DES ENTRAINEMENTS LUNDI 16/09**

#### Déroulement des activités :

<b>Activités</b>	<b>Objectif</b>	<b>Horaires</b>	<b>Professeur</b>	<b>Organisation</b>
<b>Futsal</b>	Loisir	<b>Lundi 12h45-13h50</b>	M. Biard	<b>4e/3e gymnase Jean Clément</b>
<b>Handball</b>	Loisir et Compétition	<b>Lundi 12h40-13h50</b>	Mme Planta	<b>6e/5e filles et garçons au gymnase du collège</b>
<b>Badminton tennis de table</b>	Loisir et Compétition	<b>Mardi 12h45 - 13h50</b>	M.Baconnier	<b>Toutes catégories gymnase du collège</b> (sous réserve du nombre d'inscrits sinon des groupes seront faits semaine A et semaine B)
<b>Futsal</b>	Loisir	<b>Jeudi 12h45- 13h50</b>	M.Biard	<b>6<sup>e</sup> en semaine A 5<sup>e</sup> en semaine B au gymnase du collège</b>
<b>Handball</b>	Loisir et Compétition	<b>Jeudi 12h40- 13h50</b>	Mme Planta	<b>4e/3e filles et garçons au gymnase Jean Clément</b>
<b>Gymnastique Cirque</b>	Loisir	<b>Vendredi 12h45 - 13h50</b>	M.Baconnier	<b>Toutes catégories salle de gym</b>

Autres temps forts : cross départemental, sorties de pleine nature à la journée par exemple.

Nous vous rappelons que votre enfant peut participer à une ou plusieurs de ces activités et qu'il s'engage, en fonction de l'activité, à participer aux différentes compétitions qui auront lieu le mercredi après-midi.

Pour toute inscription, veuillez nous faire parvenir **l'autorisation parentale** (fournie par les professeurs d'EPS) et la somme de **20€** (règlement à établir à l'ordre de l'Association Sportive du collège Daniel Faucher). **Vous avez la possibilité de régler la cotisation avec la carte Top Dép'Art.**

Un tee-shirt de l'association sportive sera offert à tous les adhérents.

Bonne rentrée sportive à tous !



ASSOCIATION SPORTIVE Collège Daniel FAUCHER

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....représentant légal,de.....autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes :

- nom : .....
- prénom : .....
- sexe : .....
- Date de naissance : .....
- Classe :.....

- Autorise le professeur responsable à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Numéros de téléphone :.....

Email:.....

Pour toutes les compétitions UNSS, une convocation sera donnée à votre enfant, précisant les heures de départ et d'arrivée. Au-delà de ces horaires, les professeurs ne sont plus responsables de votre enfant. En cas de retard de votre part, votre enfant attendra sur la place du Champ de Mars.

**ASSURANCE** : votre enfant est assuré par le contrat collectif MAIF souscrit par l'Association Sportive mais il est possible de prendre des garanties complémentaires IA SPORT+ :

- J'ai pris connaissance de garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.
- J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF et de la proposition de garanties complémentaires IA sport + d'un montant de 12,80€
- J'y souscris et je transmets le chèque de 12,80€ à l'ordre de l'UNSS en rajoutant le nom de mon enfant au dos du chèque.
- Je refuse cette police d'assurance complémentaire, qui vient en substitution des garanties initiales.

Date Signature des parents ou du tuteur.

.....

**PAIEMENT :**

- carte Top Dép'Art , numéro :.....
- chèque à l'ordre de « Association Sportive Daniel Faucher » (mettre le nom de l'enfant et sa classe au dos du chèque, merci) : .....euros
- liquide : .....euros

total = 20 euros

Fait à:

Le:

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

**VOIR ET DOS ET SIGNER SVP**



## **DROIT A L'IMAGE :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'accepte sans réserve de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé,

Date :.....

Signature des parents ou du tuteur .....

## **RGPD :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. De par l'adhésion à l'UNSS, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'autorise sans réserve la collecte, l'enregistrement et le stockage des données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié (pour des croisements de fichiers pour les équivalences arbitrables principalement), ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS .

Lu et approuvé,

Date :.....

Signature des parents ou du tuteur .....

## **Mention sur les Assurances & le Règlementaire :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte éthique de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Lu et approuvé,

Date :.....

Signature des parents ou du tuteur .....